

Votre Assurance

- ▶ RESPONSABILITE CIVILE
- ENTREPRISE

**COURTIER****MARSH COURTAGE LYON**

196 AVENUE THIERS
69457 LYON CEDEX 06
Tél : 04 72 83 42 42
Fax : 04 72 83 42 00

Portefeuille n° 312100784

SAS GROUPE POURPRIX
170 Rue Clément Ader
ZI Nord
69400 ARNAS FR

Vos références :

Contrat n° 3726020604

Client n° 0203301120

AXA France IARD, atteste que :

SAS GROUPE POURPRIX
170 Rue Clément Ader
ZI Nord
69400 ARNAS FR

agit tant pour son compte que pour l'entité désignée ci-après :

SA TITAN AVIATION
170 Rue Clément Ader
ZI Nord
69400 ARNAS

a souscrit pour son compte, le contrat n°**3726020604** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère mentionnées en Annexe.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période **du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à NANTERRE, le 12 avril 2022
Pour la Société:

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/Erre



Contrat n° 3726020604

Montants des garanties

Nature de la garantie	Montant de la garantie	
	Par sinistre	Par année d'assurance
1. Responsabilité Civile Exploitation		
➤ Tous Dommages confondus	10 000 000 €	
• dont Dommages Corporels	10 000 000 €	
• dont Dommages Matériels et Immatériels confondus	5 000 000 €	
• dont Dommages Immatériels Non Consécutifs	500 000 €	
• dont Objets Confisés	1 000 000 €	
➤ Tous Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelle	2 000 000 €	2 000 000 €
2. Responsabilité Civile après Livraison et/ou Travaux		
➤ Tous Dommages confondus y compris corporels	5 000 000 €	5 000 000 €
• dont Dommages Immatériels Non Consécutifs (y compris les frais de retrait et de dépose-repose engagés par les tiers)	1 000 000 €	1 000 000 €
• dont Responsabilité civile Professionnelle	500 000 €	500 000 €
3. Frais de Retrait engagés par l'assuré	500 000 €	500 000 €
4. Frais de Dépose Repose par l'assuré	500 000 €	500 000 €

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance